

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant
La première réunion de la Task force alimentation

Vendredi 9 février dernier, tous les acteurs de la chaîne alimentaire – des agriculteurs aux distributeurs, en passant par les transformateurs – se rencontraient avec les Ministres concernés lors de la première réunion task force alimentation.

Dans le même temps, plusieurs chaînes de grande distribution annonçaient un geste envers les producteurs mais, selon les syndicats agricoles, il ne s'agirait que d'un effet d'annonce et cela serait largement insuffisant pour le secteur.

Monsieur le Ministre était présent à cette première réunion de la task force. Peut-il nous indiquer ce qu'il ressort des discussions et quelle(s) suite(s) pouvons-nous attendre dans ce dossier?

La réponse du Ministre:

Mesdames et Messieurs les Députés, je vais avoir l'occasion de faire le point – qui se voudra intermédiaire – puisque nous sommes au milieu du gué concernant les différents travaux en cours, que ces derniers touchent soit à la priorité du monde agricole – qui est de retrouver un revenu décent et correct eu égard au travail fourni et aux risques encourus, aux investissements réalisés ou bien encore aux variations très fortes, que ce soit des charges ou bien encore des recettes de leurs activités agricoles, qu'ils touchent à la simplification administrative, au commerce international ou bien encore à d'autres points liés, par exemple, à l'étiquetage, pour ne citer que quelques éléments parmi d'autres.

Commençons peut-être, si vous le voulez bien, par la *task force* Agriculture-Alimentation qui a été initiée au niveau fédéral et dont la première réunion en séance plénière s'est tenue il y a quelques jours à l'invitation de David Clarinval, de concert avec mon collègue, Jo Brouns, et moi-même. Était présent l'ensemble du monde agricole, à travers ses organisations syndicales, mais aussi la FEVIA, Comeos, d'autres institutions fédérales, nos équipes et/ou, dans certains cas, nos administrations.

L'ensemble des travaux de cette première réunion a débouché sur des priorités à structurer autour de trois groupes de travail qui se réunissent d'ailleurs demain. Ces trois priorités sont le modèle de manière à stabiliser et à garantir des prix qui soient plus justes et plus respectueux du travail fourni au niveau belge. Je ne sais pas vous dire, au moment où l'on se parle, quel sera l'aboutissement de ces travaux puisque ceux-ci ont pour vocation de livrer leurs conclusions, peut-être partielles, lors d'une séance plénière de cette *task force* qui aura lieu, comme vous l'avez relevé, le 1er mars prochain.

Plusieurs volets nous ont cependant déjà été exposés.

Le premier point, c'est la situation belge telle qu'on la connaît aujourd'hui, avec le mécanisme de l'Observatoire des prix, de la concertation chaîne, les avantages et les limites de ce modèle à la belge, qui fonctionne aujourd'hui, mais de façon imparfaite, de façon ponctuelle, souvent activé à la faveur d'une crise, qui livre des études assez précises et assez fiables concernant la rémunération à l'intérieur d'une chaîne, mais qui ne le fait pas ou pas systématiquement pour l'ensemble des différentes productions, qu'elles soient animales ou végétales, à l'échelle de la Belgique.

Nous ont été exposés également, comme vous l'avez relevé, les modèles français et espagnol. Chacun de ces deux modèles présente en même temps des avantages et des questions.

Au niveau français, il y a eu, comme vous le savez, après l'adoption de la loi EGalim1, entrée en vigueur le 1er novembre 2018, deux modifications de la loi EGalim. Dans le cadre des revendications portées par le mouvement agricole ces dernières semaines, il y avait le fait de faire fonctionner la loi EGalim en France et donc la traduction, à travers cette expression, d'une insatisfaction quant aux résultats.

La loi espagnole elle-même nous a été exposée, avec probablement un peu plus de conviction, quant au modèle déposé en Espagne, mais en même temps avec des questionnements parce

que, notamment avec les plateformes d'achat situées à l'étranger, une partie de la législation est elle-même rendue inappliquée ou inapplicable par le fait que les centrales d'achat situées à l'extérieur du pays ne sont pas soumises à la même législation. D'où le fait de demander de porter ce type de structure à l'échelle plus large, c'est-à-dire notamment à l'échelle européenne.

Les travaux se poursuivent quant au modèle juridique concerné, avec le concours de notre collègue fédéral en charge de l'Économie et donc du droit économique, Pierre-Yves Dermagne, et la secrétaire d'État en charge des Consommateurs, Alexia Bertrand, qui elle-même a abordé la question et apporté sa contribution.

Le but est de pouvoir se fixer, pour le vendredi 1er mars, sur une orientation qui peut être inspirée du modèle espagnol, mais qui peut être un modèle à la belge, qui fixe un cadre légal, avec singulièrement l'exclusion de la vente à perte, l'extension de la définition des pratiques commerciales déloyales, c'est-à-dire d'un certain nombre d'éléments de commerce qui seraient considérés comme attentatoires à l'équilibre normal de la relation commerciale, et l'extension à l'interdiction de promotion dont l'ampleur est contradictoire par rapport au fait d'assurer un juste revenu aux producteurs.

Lorsqu'on propose deux kilos pour un ou deux kilos et demi pour un, il est quand même assez difficile d'assurer la rémunération de base de façon équitable. Bien sûr, des arguments encouragent, lorsqu'on

approche de la date limite de consommation, à inciter à écouler un certain nombre de stocks, mais en même temps, lorsque les agriculteurs que je rencontrais encore hier à la faveur de l'assemblée générale du Collège des producteurs m'indiquent que c'est bizarre pour certaines chaînes, on annonce les promos et on imprime les promos plusieurs jours avant, sans encore savoir quelles seront les quantités excédentaires qu'il conviendrait d'écouler de façon accélérée. Restons nuancés par rapport à certains arguments qui sont peut-être trop facilement exposés.

Les travaux de cette plateforme ont aussi pour but – toujours dans le cadre de la *task force* fédérale Alimentation – de décortiquer la réalité de la rémunération de chacun des acteurs de la chaîne. J'entends, par exemple, Comeos exprimer le fait que leur marge est de 0,9 %. C'est 0,9 euro sur 100 euros de chiffre d'affaires. Je ne mets pas en cause les affirmations, mais une telle affirmation mérite d'être décortiquée et analysée. S'agit-il d'une marche globale ? Sur quels produits ? Qu'en est-il des produits alimentaires, agroalimentaires, des produits issus de la production belge et d'autres points encore ? Davantage de clarification et de validation ou non des chiffres annoncés par les uns ou par les autres me semble indispensable. D'autre part, ne mésestimons pas, chers collègues, le fait que les intermédiaires mentionnent aussi un certain nombre d'évolutions de coûts auxquels eux-mêmes ont été exposés lorsque fruit de l'explosion du coût de l'énergie, de l'inflation, de l'indexation des salaires ou d'autres évolutions de coûts encore, les intermédiaires, qu'il s'agisse de la transformation de la commercialisation, indiquent qu'eux-mêmes ont été exposés à des évolutions de leurs charges. C'est une évidence que personne ne viendra contester. Le travail est mené par rapport à cela.

Le deuxième volet de cette *task force* concerne l'étiquetage. Aujourd'hui, vous suivez comme moi minutieusement les relations d'un certain nombre d'observations des agriculteurs, que ce soit à la faveur de visites qu'ils rendent aux grandes et moyennes surfaces, ou bien encore d'actions spécifiques menées à droite et à gauche. J'observe que le débat sur l'étiquetage doit être manifestement réouvert, parce que lorsque notre consommateur souhaite acheter belge, wallon ou local, il faut qu'il puisse facilement identifier le produit qui répond à cette qualification. Si l'on est partiellement transformée, élevée, valorisée, abattue en Belgique, il faut que cela soit clair. S'agit-il d'une production majoritairement belge que l'on achète ou d'un tout petit morceau de la chaîne de production – valorisation, commercialisation – qui se situe en Belgique ?

Troisièmement, il peut y avoir des erreurs en matière d'étiquetage, mais je lis quand même un certain nombre de justifications sous forme d'erreurs dans les réponses formulées par certaines grandes surfaces, magasins ou gestionnaires. Personne ne va quereller le droit à l'erreur, mais si une étiquette en recouvre une autre avec un autre pays, il s'agit, me semble-t-il, d'une erreur de taille pour quelqu'un qui appose l'étiquetage. Je n'ai pas les pièces devant moi, je ne juge de rien, mais quand l'on me dit x fois « étiquetage ceci, étiquetage cela, c'est une erreur », le contrôle de l'effectivité de la réalité que décrit l'étiquetage par rapport à ce qu'il annonce me semble devoir être une vraie priorité. Que celle-ci s'exerce dans le commerce à l'entrée des limites du territoire européen ou du territoire national belge. Mieux identifier, à travers l'étiquetage, ce que sont des produits d'ici, des produits wallons, belges, européens et ce que sont des produits qui viennent d'ailleurs, me semble indispensable, ainsi que de contrôler tout cela de manière à ce que la réalité soit celle qui apparaît sur l'étiquetage.

Ensuite, un groupe va réfléchir au cadre juridique de tout cela, à d'autres éléments juridiques et hypothèses lancées sur la table, notamment celle d'un nouveau label. J'ai un peu de circonspection par rapport à cela, parce qu'une forêt de labels anonymise le label, finalement. Un label prit juste en Wallonie, porté par le Collège des producteurs, l'idée qui a été émise lors de cette même réunion de produire et d'identifier un nouveau label Fair Price est aussi un élément qui fait l'objet de travaux en la matière. Cela, c'est le premier volet.

Le deuxième volet, c'est tout le travail de simplification administrative. Je dois dire en toute modestie que ce qui se fait actuellement en parallèle est d'une ampleur inégalée, puisque, indépendamment de la déclinaison de cette *task force* en trois groupes de travail – de manière à aboutir à des propositions relativement à une proposition ou des propositions relativement matures le 1er mars –, se tient dans le même temps la dynamique « Simplification administrative ». Cette simplification administrative doit intervenir à deux niveaux. Au niveau fédéral où, à l'invitation de notre collègue David Clarinval, Joe Bruns et moi-même avons coprésidé la *task force* « Simplification administrative » réunie vendredi dernier pour les volets fédéraux, les matières fédérales, les dispositions liées à l'AFSCA, à l'Agence des médicaments ou à d'autres encore, mais qui relèvent du corpus fédéral de la législation et/ou des institutions.

Dans le même temps, c'est le deuxième volet, nous avons collationné l'ensemble des propositions de simplification administrative que les syndicats agricoles – mais aussi les députés, individuellement, des agriculteurs, des associations ou d'autres encore – nous ont

transmises. On a déjà challengé une partie de ces propositions lors de rencontres avec l'administration. D'ailleurs, à 17 heures 30, si toutefois nos travaux ont abouti, nous aurons l'occasion, avec les membres du Kern, de rencontrer les organisations représentatives avec notre administration et de débattre d'une proposition d'une vingtaine de propositions relatives à la simplification administrative, en ce compris des propositions qui ont un impact sur le revenu. Nous aurons également l'occasion d'examiner toute une série d'autres propositions à propos desquelles l'administration nous a déjà remis un avis. Elle peut nous dire que c'est tout à fait opérationnalisable et que c'est intéressant ou, au contraire, que c'est compliqué, voire impossible.

Certains de ces volets doivent être par ailleurs décidés en lien avec l'Europe, puisque certaines des dispositions de contrôle et de dates sont reprises dans notre plan stratégique, lui-même approuvé par l'Europe. Ainsi, un paquet de ces mesures relèvent du niveau européen.

Je me permets également d'ajouter qu'au niveau fédéral figure aussi la proposition que nous soumettons à l'attention du ministre CD&V Vincent Van Peteghem d'accepter qu'un amendement soit apporté à la loi de dispositions diverses du 28 décembre 2023. C'est cette loi qui a inclus l'obligation de joindre à sa déclaration fiscale la liste des propriétaires qui concèdent en location, sous une forme ou par une autre, des biens immobiliers. Cela a pour conséquence que tout le monde agricole doit aller à la recherche de ces propriétaires pour leur demander leurs coordonnées précises et leur carte d'identité afin de joindre à leur déclaration fiscale la liste des propriétaires dont ils sont des locataires. C'est un travail qui peut être très long et très fastidieux, à l'évidence pour le monde agricole.

En parallèle, nous avons établi, de nouveau en coordination « présidence belge », l'ordre du jour de la réunion du 26 février prochain en ce qui concerne le Conseil européen des ministres de l'Agriculture. Nous avons inscrit le point « Nécessité d'apporter des réponses à la fois rapides et structurelles à la situation de crise actuelle dans le secteur agricole » à l'ordre du jour. C'est une proposition de la commission aux contributions des États membres.

Cela nous donne vraiment l'occasion, indépendamment des trois propositions ou décisions que la commission a prises – la suppression des 4 % pour une année des zones non productives que l'on doit encore traduire dans un AGW wallon comme l'ensemble des États membres ; le fait de fixer des contingents d'importation pour certaines productions issues de l'Ukraine ; le fait de reporter ou de lisser dans le temps un certain nombre d'objectifs que représentait notamment la directive en préparation au niveau européen. Indépendamment de cela, notre demande à la Commission est donc de dire que nous attendons ses propositions complémentaires dans le cadre de la PAC à propos de ce grand malaise, de ces grandes difficultés que vit aujourd'hui le monde agricole, pas seulement en Belgique, mais vous savez qu'un grand nombre de mouvements ont lieu ailleurs.

Je lisais ce matin que des centaines de tracteurs descendaient sur Athènes pour traduire aussi la revendication des agriculteurs grecs par rapport à la crise agricole, pour ne citer que cet exemple.

Nous avons d'ailleurs, sur ma proposition, fait le choix d'inviter de façon tout à fait exceptionnelle la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, puisque

elle-même s'est exprimée à plusieurs reprises dans le cadre des trois mesures que je viens d'indiquer comme ayant été décidées par la Commission européenne. Je pense que la transversalité du dossier agricole, qui dépasse les seules mesures agricoles, bien sûr, nécessite et justifie bien que cette invitation exceptionnelle ait été adressée à la présidente.

Je vous avoue que je serais assez perplexe si, malheureusement, elle devait décliner cette invitation alors que c'est un dossier majeur pour toutes les familles politiques et pour tout le monde agricole, mais aussi pour la société européenne de façon globale.

Je me permets aussi de mentionner que, évidemment, sur certains points, nous sommes en phase de discussion. Je ne sais pas vous dire puisque le processus est extrêmement co-construit et participatif ce qu'il faut présager maintenant de ce qui va être décidé le 1er mars ou de la mesure X ou Y qui va par exemple, au titre de la simplification administrative, être retenu par les différents participants, autorités, parties prenantes, syndicats agricoles ou autres au *process* décisionnel dont je viens de vous décrire quelques-uns des contours.

Je me permets aussi de signaler qu'à l'évidence, il convient de rappeler – nous l'avons fait dans toutes les langues et sous toutes les formes, je le refais encore une fois devant vous aujourd'hui – que nous sommes décidément résolument opposés à tout accord commercial, traité de libre-échange ou instrument de commerce international qui ne pourrait intégrer totalement et pleinement, d'une part, un respect équivalent des normes de toutes natures pour chacune des parties prenantes à l'accord concerné, que ces normes soient de nature environnementale, sanitaire, de traçabilité, de bien-être animal, sociales et de toutes natures, et d'autre part quelque accord commercial que ce soit qui imposerait des contingents déséquilibrés, voire potentiellement dangereux pour notre marché agricole européen, et ne pourrait en aucun cas – j'insiste bien – bénéficier de notre soutien.

C'est en cela que je réaffirme de façon très nette mon opposition et le fait que la Wallonie ne votera pas le MERCOSUR. Je dis ça pour le cas où il devrait y avoir quelques distraits en Europe, ce qui n'est pas le cas, bien sûr, mais sait-on jamais ?

J'ajoute que dans une crise qui est multifactorielle, l'ensemble des efforts doivent être faits pour travailler sur ce qui peut impacter positivement le secteur.

Je pense à des efforts complémentaires en termes de promotion par exemple, singulièrement la promotion des productions issues de nos circuits courts, le soutien accru à la diversification et à la recherche, la recherche qui aide à identifier un certain nombre de perspectives, de possibilités complémentaires pour le monde agricole, pour citer ces trois volets, parce qu'il me semble important, complémentaires à ce que j'ai décrit, n'oublions pas le soutien à la promotion, n'oublions pas le soutien à la diversification, n'oublions pas le soutien à la recherche. Ce sont autant de pans entiers qui, directement ou indirectement, sont ou seront générateurs de revenus pour l'avenir.

Vous l'avez évoqué, j'en termine par là, je reste en contact très régulier avec le monde agricole. Nous nous verrons demain. Désolé de vous avoir un petit peu taquiné concernant la Fédération wallonne de l'agriculture, mais je me réjouis qu'un maximum d'entre vous soient présents aux assemblées générales des organisations agricoles.

Nous avons eu l'occasion de nous exprimer à la FUGEA. Nous aurons l'occasion de nous rencontrer et/ou de nous exprimer à la fois et bien sûr à la FJA, à l'UNAB et peut-être chez d'autres encore à l'avenir en raison de ce contact très direct avec la réalité, avec le vécu, avec les témoignages. Hier encore à l'Assemblée du collège des producteurs à Libramont, les témoignages que j'ai entendus, en ce compris des témoignages extrêmement directs, précis, et circonstanciés, sont des témoignages qui sont de nature à éclairer – pour celles et ceux qui n'en auraient pas encore une pleine connaissance – la réalité de ce que vit aujourd'hui le monde agricole.

Je le rappelle, ce n'est pas une crise circonstancielle, mais une lame de fond, un malaise, un mal-être lié aux difficultés structurelles et auxquelles il convient de répondre vite, de façon très forte et très affirmée, mais surtout de répondre structurellement. En effet, ce serait une erreur fondamentale que de structurer de bonne foi une réponse qui serait friable dans le temps et ne ferait que précipiter vers de nouvelles difficultés dans quelques mois.